

## COMMUNE DE LADINHAC

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 JUIN 2016**

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 14 juin 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 6 juin 2016.

#### **Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE

#### **Étaient représentés :**

Monsieur Ghislain SERIEYS par Monsieur Philippe CASTANIER  
Monsieur Gilbert DELPUECH par Madame Christelle GARRIGOUX  
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

#### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2016**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **II. FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES 2016-2017**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur d'une part pour la garderie et d'autre part pour la cantine.

##### **Garderie :**

Accueil périscolaire du matin **ou** du soir : 1,80 € quelle que soit la durée de fréquentation

Accueil périscolaire du matin **et** du soir : 2,50 € quelle que soit la durée de fréquentation

Accueil périscolaire du mercredi midi : 1 € quelleque soit la durée de fréquentation

##### **Cantine :**

Le prix du repas est de 2,30 euros pour les enfants et de 6,80 euros pour les adultes travaillant sur la commune.

Monsieur le Maire propose de laisser les tarifs de garderie inchangés et d'augmenter le tarif de la cantine de 0,10 centimes par repas enfant et de 0,30 centimes par repas pour les adultes travaillant sur la commune.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.**

### **III.ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES : MODIFICATION DES HORAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de Madame Stéphanie RODOLFO ne sera pas renouvelé, cette dernière n'ayant pas accepté la modification de contrat proposée par la Commune.

Pour compenser cette situation, Monsieur le Maire propose d'augmenter le volume horaire de deux agents dans les proportions suivantes :

-+72h sur l'année pour Madame Yvette BRUGNHES,

-+78h sur l'année pour Madame Laure VERMESCHE.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin de permettre à chaque élève de bénéficier des prestations de transport scolaire, il va être nécessaire :

D'une part d'avancer chaque jour de 5 minutes l'heure de sortie des TAP et d'autre part de demander une dérogation pour pouvoir diminuer quotidiennement les TAP de 5 minutes. A partir du 1<sup>er</sup> septembre, la classe aura lieu de 9h à 12h et 13h15 à 15h30.

**Le Conseil, ne formule pas d'objection à la modification de l'horaire de sortie de l'école proposée, adoptée en Conseil d'école le 13 juin 2016.**

### **III.PROJET WIFI PUBLIC**

Afin de favoriser l'accès à Internet et répondre aux attentes des touristes, le bureau des maires de la Communauté de Communes de Montsalvy a pris la décision de mettre en place un groupement de commande.

Dans ce contexte Monsieur le Maire communique au Conseil les éléments relatifs aux deux devis réceptionnés par la Commune.

Il propose au Conseil de retenir le devis incluant l'installation de trois bornes pour un coût maximum de 5026.00 euros et invite le Conseil à donner son accord pour adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes de Montsalvy dans la limite maximum de 5026.00 euros et sollicite une subvention au titre du Fonds Cantal Innovation à hauteur de 2800.00 € et au titre du Fonds départemental de péréquation postale à hauteur de 800.00 €.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition et décide de solliciter les subventions.**

### **IV.LOGEMENT PRESBYTERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement du presbytère est loué depuis le 29 mai dernier à Monsieur Grégory CALMES moyennant un loyer de 300 euros par mois.

Il propose au Conseil d'étudier l'équipement des fenêtres de la cuisine et de la salle à manger de double vitrage afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ce logement.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.**

## **V.CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA CANTINE SCOLAIRE ET LA MISSION SPS**

Monsieur le Maire rappelle que le marché est composé de 7 lots et fait le point sur chacun d'eux.

S'agissant du lot N°1 terrassement et maçonnerie, Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'attendre les éléments complémentaires demandés au Cabinet d'Architecture et dans un second temps de relancer l'appel d'offres avec une remise des offres plus tardive.

S'agissant du lot N°5 serrurerie : il s'est avéré infructueux en l'absence d'offres.

S'agissant des lot N°2 – 3 – 4 - 6 – 7, une demande de négociation avec les candidats les mieux disant est en cours suite à une modification des plans.

S'agissant de la mission SPS (coordination), Monsieur le Maire présente les deux devis réceptionnés et propose de retenir le devis de la société AB INGENIERIE pour 700,00 euros.

S'agissant du diagnostic amiante, Monsieur Le Maire présente le seul devis réceptionné et propose de retenir l'offre de la société Socobois pour 850.00 € HT

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord**

↳ **Pour relancer l'appel d'offres des lots 1 et 5 selon les modalités proposées**

↳ **Pour prévoir le choix des entreprises pour les lots N° 2 – 3 – 4 – 6 – 7 -**

↳ **Pour retenir le choix de la Société AB INGENIERIE pour 700,00 € HT**

↳ **Pour retenir le choix de la Société Socobois pour 850.00 € HT**

## **VI.ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire propose d'une part d'admettre en non-valeur la somme de 573.28 euros correspondant aux produits irrécouvrables suivants et d'autre part de mandater cette somme au compte 6541.

-573.28 euros (facture d'eau) Mme Valérie MEALET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 573.28 euros et mandate cette somme au compte 6541.**

## **VII.QUESTIONS DIVERSES**

-Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux réalisés sur les registres des délibérations ont donné lieu à une facture complémentaire de 143,00 euros correspondant à la prise en charge de deux registres supplémentaires de délibérations. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour le règlement de cette facture.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le règlement de cette facture.**

-Projet de construction de MADAME NATHALIE STUTTGEN PREL

Monsieur le Maire indique que Madame STUTTGEN PREL projette de développer une activité liée à la sève de bouleau pour laquelle elle a pour objectif de construire une habitation d'une surface de 150 m<sup>2</sup> ainsi qu'un laboratoire de 100 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la localisation du bien, dans le cadre de sa demande de permis de construire, elle sollicite une délibération dérogatoire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la dérogation.**

-Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un DPE (diagnostic performance énergétique) Subvention est obligatoire pour l'obtention d'un prêt ou d'une subvention.

Monsieur Le Maire présente le devis réceptionné et propose de retenir l'offre de la société Socobois pour 300.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Socobois.**

-Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Madame Catherine POENSIN reçu le 10 juin dernier.

Une discussion s'en suit sur les tenants et les aboutissants de ce courrier.

-Monsieur le Maire indique qu'à partir du 1er janvier 2017 entrera en vigueur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Monsieur Le Maire présente la charte d'entretien des espaces publics dont l'objectif est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement.

La mise en place de cette charte sur la commune correspond à l'engagement de ne plus utiliser de produit phytosanitaire sur l'ensemble de la commune et une participation financière à hauteur de 20% soit 700,00 €

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la charte.**

-Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude CIT relative au diagnostic du réseau souterrain qui s'inscrit dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de TEISSIERES, représente un budget de 20 367, 00 pour la commune de Ladin hac suivant offre de la société OTEIS, seule offre reçue.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société OTEIS.**

-Monsieur Le Maire présente les trois devis réceptionnés pour une mission de convention prestation foncière nécessaire suite aux travaux d'adduction d'eau potable entre les captages Maffre et le réservoir de Lasplagne et propose de retenir le devis du Cabinet SONAL CROS.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Cabinet Sonal Cros pour 715.00 € HT**

-Monsieur Le Maire informe que des travaux complémentaires sont à prévoir concernant la réfection du réseau d'eaux pluviales. Le devis de Monsieur Laurent MAFFRE s'élève à 2530.50 € HT.

Roland MAFFRE est sorti de la salle.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux complémentaires**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 juillet 2016

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.